

MONTERTELOT

BULLETIN MUNICIPAL



JANVIER 2026

Sommaire

Le mot du Maire	page 1
Les élus et le personnel de la mairie	page 2
Le Conseil municipal	pages 3 à 11
Informations mairie	pages 12 et 13
Mobilités et itinérances	page 14
Les travaux et les projets	page 15
L'urbanisme	page 16
L'état civil	page 17
Les élections municipales	page 18
Les collectivités publiques.....	pages 19 et 20
Ploërmel Communauté – La redevance déchets	page 21
Commerces – Artisans – Services	pages 22 et 23
Vie de la commune	pages 24 à 34
Les archives de la fabrique de Montertelot	pages 34-36
Les brèves	page 36



BULLETIN MUNICIPAL janvier 2026

Création :
Mairie de Montertelot

Impression :
IOV Imprigraph
3 Allée Gutenberg
Parc de Botquelen
56 610 Arradon
Téléphone : 02 97 40 87 87





Le mot du Maire

En ce début d'année, je tiens au nom de tout le Conseil municipal, au nom du personnel communal et en mon nom, à vous adresser tous nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Que cette nouvelle année apporte santé, bonheur et réussite à vos familles ainsi qu'à vos proches.

Comme chaque année, vous pourrez à travers ce bulletin municipal retrouver les projets réalisés et tous les événements qui ont eu lieu en 2025.

La situation actuelle au niveau national démontre que les repères fondamentaux se perdent : faisons en sorte qu'ensemble la commune demeure notre socle, qu'elle ne cède pas à la tentation de la division. Chacun est libre de ses choix politiques, là n'est pas le problème, la seule chose qui semble essentielle pour la commune est de maintenir cet esprit de solidarité, de rassembler les bonnes volontés lorsque cela est nécessaire.

Chacun aura pu noter, ici ou là, quelques travaux réalisés dans la commune. Certes, tout n'atteint pas la perfection, mais il faut se rappeler que le budget n'est pas extensible et que nous faisons le choix de ne pas augmenter la fiscalité.

Pour cette nouvelle année 2026, j'émets le souhait que chacun connaisse malgré ces temps difficiles semés d'embûches, la meilleure année possible sur tous les plans.

Nellie JOLIVET



Les élus et le personnel de la mairie

Les élus au conseil municipal :

Nellie JOLIVET, Maire
Hervé BOUSSO, 1er Adjoint
Loïc LE PEN, 2e Adjoint
Laure BERTHY, Conseillère
Sophie CARO, Conseillère
Anne DAVALO, Conseillère
Jean-Pierre GENÉE, Conseiller
Sébastien GICQUEL, Conseiller
Sophie MAINGUY, Conseillère
Eric PELLAN, Conseiller
Philippe RICAUD, Conseiller



La réunion hebdomadaire du maire et des adjoints a lieu chaque lundi à 18h30 en mairie.
Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat de mairie.

Le personnel communal :

Nathalie GUIL est secrétaire de mairie, au grade de rédactrice principale de 1ère classe . Le poste de secrétaire de mairie qui était sur un temps partiel de 80 % est passé à plein temps au 1^{er} juillet 2025.

Alexis BOUSSO est agent technique territorial, au grade de fonctionnaire territorial 1er grade de la catégorie C . Il a pris ses fonctions le 3 février 2025.



Location de la salle communale (consulter montertelot.fr/mairie/)

Tarifs de location

	HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
1 Vin d'honneur	35 €	70 €
2 Repas midi et soir jusqu'à 2 heures	135 €	235 €
3 Repas du soir jusqu'à 2 heures	95 €	185 €
4 Repas du midi jusqu'à 20 heures	95 €	185 €
5 Associations (<i>1 location gratuite par an pour les associations montertelotaises</i>)	30 €	65 €
6 Réunion extérieure		65 €
7 Caution Réservation	50 €	100 €
8 Caution Clefs	600 €	600 €
9 Professionnels, commerçants et artisans	Avec cuisine 50 €	Sans cuisine 35 €

Le paiement se fait par chèque uniquement.

Le Conseil municipal

Voici en résumé les comptes-rendus des différents conseils municipaux qui se sont tenus au cours de l'année 2025. Les comptes-rendus complets sont consultables en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2025

- **Appel à participation financière pour la contribution au fonds de solidarité logement pour l'année 2025**

Le Conseil Départemental du Morbihan a sollicité chaque commune pour le versement d'une participation au Fonds de Solidarité pour le Logement. Le FSL intervient pour accorder des aides à des personnes ou familles en difficulté, pour le logement en secteur privé ou public.



Le Conseil municipal décide de verser une participation de 0,10 €/habitant au Conseil Départemental, soit $383 \times 0,10 \text{ €} = 38,30 \text{ €}$.

- **Dispositif d'aide en faveur de Mayotte suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024**

Face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec les acteurs de l'humanitaire, a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Montertelot tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le Conseil municipal décide de faire un don d'un montant de 500 € à la Protection Civile.

- **Validation du devis pour le relamping de la salle polyvalente**

Le réseau d'éclairage dans la salle communale « Entre Nous » était partiellement défectueux et énergivore. Le Conseil municipal souhaite donc procéder à une rénovation et s'est mis en relation avec le syndicat mixte Morbihan Énergies, qui assiste la commune pour la maîtrise d'ouvrage. Des travaux de remplacement des luminaires



anciens par des luminaires LED ont donc été programmés pour un montant estimatif de 6 012,43 € HT. Il est précisé que le devis de l'entreprise BRUNET pour le relamping de la salle polyvalente de Montertelot comprend : 12 dalles LED 600x600 encastrées et 8 spots Downlight.

Les financements perçus par Morbihan Énergies au titre de cette opération s'élèvent à 2 724,61 €, ce qui porte le reste à charge prévisionnel pour la commune à 3 287,81 € HT, soit 4 490,30 € TTC.

- **Demande de subvention pour l'aménagement de liaisons douces entre le bourg et les Bruyères**

L'avant-projet des travaux d'aménagement de liaisons douces et de la plaine des sports, déjà réalisés, avait aussi abordé une liaison entre le bourg et les villages des Bruyères et de Tressol.

Cette tranche n'avait pas été validée dans les études de réalisation. Les élus et le bureau d'études ARTELIA avaient mis en avant deux points délicats, à savoir le passage du pont qui franchit la 2x2 voies RN166 (sous l'emprise de la DIRO) et le franchissement de la RD 766 A (sous l'emprise du Département). Dans le cadre de la préparation de l'investissement 2025, M. Jérôme BALLAY, ingénieur conseil chez ARTELIA, a fait parvenir à la mairie fin janvier une étude chiffrée sur l'aménagement d'une voie douce le long de la RD766A et sur la réfection du chemin de Breneille.



Le plan et l'estimation de l'avant-projet qui s'établit de la manière suivante :

TRAVAUX	1ère tranche entre la Mairie et le carrefour Breneille	2ème tranche sur le chemin de Breneille	3ème tranche entre le carrefour Breneille et la RD	4ème tranche sur la RD	5ème tranche entre le pont et Les Bruyères
Montant HT	63 961,04 €	44 844,25 €	135 349,50 €	192 876,42 €	104 687,66 €
Montant TTC	76 753,25 €	53 813,10 €	162 419,40 €	231 451,70 €	125 625,19 €

Le montant total du projet s'élève à 541 718,87 € HT.

Face à la suspension des aides aux communes (notamment, le Département a suspendu le Programme de Solidarité Territoriale (PST) qui octroyait pour la commune 20 % de subvention pour des travaux situés entre 15 000 € et 750 000 €), le projet demeure en attente.

• **Création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Suite au départ de Frédéric Le Texier, l'agent communal, la mairie a procédé à un recrutement. Après l'étude des candidatures et des CV reçus, il s'avère qu'Alexis Bousso dispose des qualités requises pour occuper le poste à créer. Ce nouvel agent, faute d'ancienneté, ne peut être recruté sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe. Il convient donc de supprimer ce poste et de créer l'emploi correspondant : agent polyvalent en milieu rural 1er grade de la catégorie C.

La durée annuelle de travail est de 1 607 heures et est organisée comme suit :

- Un cycle d'hiver de 6 mois du 1er octobre au 31 mars à 36,5 heures hebdomadaires, donnant droit à 1,5 h de RTT par semaine, cumulables sur la période annuelle ;
- Un cycle d'été de 6 mois du 1er avril au 30 septembre à 39 heures hebdomadaires, donnant droit à 4 h de RTT par semaine, cumulables sur la période annuelle.

En travaillant 5 jours par semaine, toute l'année, ses droits à congés passent à 25 jours ouvrés par an.



• **Mise en place d'un horodateur pour l'aire de camping-cars**

Suite aux travaux pour la réalisation d'une aire de camping-cars, la municipalité souhaite mettre en place un horodateur pour les camping-cars pour un montant de 5 264 € HT soit 6 316,80 € TTC + frais d'installation 2 100 € HT (ouverture et paramétrage des services) + redevance annuelle de 240 € HT pour le maintien en condition opérationnelle de service. Il faudra également prévoir un coût pour la dalle en béton qui supportera l'horodateur.

Le Conseil municipal est favorable pour lancer ce dossier et autorise Mme le maire à signer le devis avec Flowbird.



CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2025

• **Approbation du compte de gestion 2024**



Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires. Le compte de gestion établi pour la commune par le Trésor Public doit être en concordance avec le compte administratif établi par la commune. À partir de 2026, ces deux comptes seront réunis en un seul.

Pour l'année 2024, monsieur Éric DALBAGNE, conseiller aux décideurs locaux sur le territoire de Ploërmel Communauté est venu le présenter à la commission de finances le lundi 31 mars 2025 et a rassuré les élus sur la situation budgétaire saine de la commune.

La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2024 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	393 788,04 €	379 429,38 €	773 217,42 €
Titres de recettes émis (b)	141 656,24 €	274 777,41 €	416 433,65 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes (d = b-c)	141 656,24 €	274 777,41 €	416 433,65 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	393 788,04 €	379 429 ;38 €	773 217,42 €
Mandats émis (f)	274 291,89 €	210 784,90 €	485 076,79 €
Annulations de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h = f-g)	274 291,89 €	210 784,90 €	485 076,79 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		63 992,51 €	
(h-d) Déficit	132 635,65 €		68 643,14 €

Le déficit de 132 635,65 € s'explique par le décalage entre les dépenses effectuées en 2024 et les subventions attribuées qui ne seront versées que sur l'exercice 2025, soit un reste à réaliser en recettes qui s'élève à 90 671,00 €.

• Adoption du Compte Administratif 2024 et affectation du résultat

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Un excédent de fonctionnement de : 63 992,51 €

Un excédent reporté de : 101 901,88 €

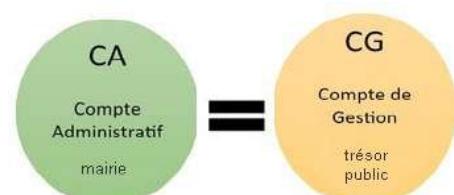
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 165 894,39 €

Un déficit d'investissement de : 132 635,65 €

Un excédent reporté de : 36 644,82 €

Un excédent des restes à réaliser de : 68 571,00 €

Soit un besoin de financement de : 27 419,83 €



Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 :

Excédent : 165 894,39 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 27 419,83 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 138 474,56 €

Résultat d'investissement reporté – Déficit (001) : 95 990,83 €

• Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation.

Madame le Maire rappelle que le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transféré aux communes depuis 2021.



Considérant que les impôts locaux vont déjà augmenter de par la hausse des taux votés pour la part intercommunale et par l'augmentation des bases fiscales, il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux communaux en 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	13,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35,75 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	58,96 %

Il est important de souligner que cette année encore, les taux communaux ne subissent aucune augmentation à l'initiative de la commune.

• Vote du budget primitif

Il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la commune de Montertelot pour l'exercice 2025. Le budget communal est voté en nomenclature M57 depuis l'exercice 2024.

Le budget total 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 650 643,82 €.

Il est remarqué que la mairie a revu à la baisse ses prévisions budgétaires pour les charges à caractère général avec une diminution des crédits de 10 765 € par rapport à 2024. Cette économie a permis de prévoir plus de budget pour les charges de personnel afin de prendre en compte notamment le passage à temps complet de la secrétaire de mairie à compter du 1er juillet 2025.

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2025 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	380 102,88 €	380 102,88 €
INVESTISSEMENT	270 540,94 €	270 540,94 €
TOTAL	650 643,82 €	650 643,82 €

Qu'est-ce que la fiscalité locale ?

Contrairement à la fiscalité d'État (TVA, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés), les impôts locaux sont destinés directement aux budgets des collectivités. Ils ne transitent pas par Bercy. La fiscalité locale est au cœur du financement des services publics de proximité :

- Les communes : écoles primaires, urbanisme, sécurité, crèches, voirie...
- Les intercommunalités : collecte des déchets, zones d'activités, mobilité locale...
- Les départements : aide sociale, RSA, protection de l'enfance, collèges...
- Les régions : lycées, transports régionaux, développement économique...



La fiscalité locale regroupe l'ensemble des impôts perçus au profit des collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements et régions.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB)
- La contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), remplacées progressivement par d'autres recettes
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe d'habitation, supprimée sur les résidences principales, mais maintenue pour les résidences secondaires et les locaux vacants
 - Les taxes annexes : taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom), taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), taxe de séjour, taxe d'aménagement, etc.

- Vote des subventions accordées pour l'année 2025**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations et de ses obligations en matière d'éducation, le Conseil municipal attribue les subventions suivantes pour la saison 2025/2026 :



Structure	Dénomination de la structure	Subvention 2025
Association	UNC AFN Anciens Combattants Val d'Oust/Montertelot	60,00 €
Association	Société de chasse La Chapelle-Caro / Montertelot	50,00 €
Particulier	Piégeur de ragondin	150,00 € / piégeur agréé
Association	Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100,00 €
Ménage	Famille des élèves domiciliés à Montertelot et scolarisés aux écoles publiques et privées de Val d'Oust	140,00 € / enfant pour l'année scolaire 2025/2026
Ménage	Famille des élèves domiciliés à Montertelot et scolarisés aux écoles publiques de Ploërmel	25 % des frais de cantine sur présentation des factures par les parents
OGEC	Écoles Saint-Joseph et Saint-Louis Ploërmel	25 % des frais de cantine sur présentation du récapitulatif des repas pris par les enfants de Montertelot
Ménage	Famille des enfants de Montertelot scolarisés en maternelle, primaire, collège publics ou privés	15 € / élève / par année scolaire pour une sortie scolaire de 1 ou 2 jours
Ménage	Famille des enfants de Montertelot scolarisés en maternelle, primaire, collège publics ou privés	50 € / élève / par année scolaire pour un voyage scolaire de 3 jours et plus
Association	Amicale du Personnel Ploërmel Communauté	100 € / adhérent
Association	Don du Sang Bénévole du Pays de Ploërmel	30,00 €
Association	CHAINE Ploërmel	10,00 €
OGEC	Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles privées La Chapelle-Caro / St-Abraham	754,50 € / maternelle et 228,00 € / primaire pour les enfants de Montertelot
SIVU	École Publique Pablo Picasso	1 509,00 € / maternelle et 456,00 € / primaire pour les enfants de Montertelot
Association	Banque Alimentaire du Morbihan	100,00 €
Association	La Ligue contre le Cancer Morbihan	50,00 €
UGSEL	Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	56,85 € (0,15 € / habitant)

- Révision du SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine est un outil de planification dans le domaine de l'eau, qui fixe des orientations et objectifs pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur tout le bassin versant de la Vilaine. Il est élaboré, suivi et révisé par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Approuvé une première fois en 2003, puis une seconde fois en 2015, le SAGE de la Vilaine est entré en révision en 2022. La CLE a validé, le 21 mars 2025, le projet de SAGE révisé.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de SAGE Vilaine révisé.



- Réglementation du stationnement des camping-cars : vote des tarifs de l'aire de camping-cars**

Suite aux travaux pour réaliser une aire de camping-cars, située rue du Casset, la commune souhaite rendre payant le stationnement sur l'aire de camping-cars.

Tarifs applicables au 15 juin 2025, par véhicule, peu importe la taille et la longueur du camping-car :



Tarifs applicables	
Stationnement pendant 1h30 max.	Gratuit
Puis tarif horaire « à l'unité »	1,00 €/heure supplémentaire
Forfait Journée complète	5,00 €
Forfait 48 h, hors taxe de séjour	10,00 €
Forfait 72 h, hors taxe de séjour	15,00 €
Forfait de post-stationnement minoré qui s'applique quand il existe un ticket de stationnement apposé derrière le pare-brise, mais dont l'heure de fin de validité est dépassée d'une ou de quelques heures, à régler à l'horodateur dans les 72 heures. Dans ce cas le montant du forfait de post-stationnement correspond au tarif d'une journée de stationnement auquel est soustraite la somme éventuellement déjà payée par l'usager.	5,00 €
Forfait de post-stationnement forfaitaire appliquée en cas d'absence de ticket (y compris sur les horaires gratuits), lorsqu'aucune redevance n'a été acquittée par l'automobiliste. Le propriétaire du véhicule a alors trois mois pour régler le montant du FPS forfaitaire. Celui-ci s'applique également en cas de dépassement de la durée payée d'un ou plusieurs jours. Et il s'applique aussi lorsque plusieurs tickets de stationnement sont apposés derrière le pare-brise, mais ne permettent pas d'en identifier la date, l'heure de début et l'heure de fin de validité.	30,00 €/journée non réglée

Le tarif comprend uniquement l'emplacement, mais pas les fluides (eau, électricité) ni la vidange des eaux usées.

Le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs tels que décrits ci-dessus.

• Saisine du Comité Social Territorial départemental pour l'augmentation de la durée hebdomadaire du service de secrétariat

Le Conseil municipal a décidé de faire évoluer le poste de secrétaire d'un mi-temps à 80 % vers un poste à plein temps. Pour ce faire, il convient de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps partiel à raison de 29 heures hebdomadaires et de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.



Les modalités de l'augmentation sont les suivantes : une journée de plus par semaine le lundi (+ 6 h 30) et une demi-heure de moins le vendredi (fermeture du secrétariat à 12 h 30).

Le Conseil municipal décide de solliciter le CDG 56 pour avis du CST pour la modification du temps de travail du poste de secrétaire générale de mairie à compter du 1er juillet 2025.

• Programme d'instrumentation des bâtiments publics avec Morbihan Énergies

Dans la suite du changement des luminaires de la salle communale en 2025, se pose la question du chauffage ! Dans le cadre d'une installation d'instrumentation de commande à distance du système de chauffage des bâtiments publics menée par Morbihan Énergies, une demande de devis a été effectuée pour le remplacement des convecteurs de la salle des fêtes, qui sont anciens, énergivores et ne peuvent être équipés de commande à distance.



Pour aller vers cette évolution, le Conseil municipal se prononce favorablement pour la mise en œuvre du programme d'instrumentation des bâtiments publics avec Morbihan Énergies.

• Devis d'achat d'écrans pour la vidéoprojection

Présentation du devis pour l'achat et l'installation de deux écrans pour vidéoprojecteurs :

- un vidéoprojecteur manuel pour la salle du conseil L 171cm x H 128 cm : 183,25 € HT
- un vidéoprojecteur électrique pour la salle des fêtes L 234cm x H 146 cm : 708,25 € HT

Le Conseil municipal valide le devis proposé par Bureau Vallée pour ces deux écrans.

• Devis outillages pour l'atelier technique

Suite à un vol par effraction du local technique, deux devis ont été réalisés pour une tronçonneuse, une débroussailleuse et un taille-haie, tous les trois thermiques.

Le Conseil municipal autorise Alexis Bousso à racheter : une débroussailleuse (767,00 € HT), un taille-haies (550,00 € HT) et une tronçonneuse (364,00 € HT) chez SARL LORENT, Espace Émeraude à Ploërmel.

En complément du remplacement du matériel volé, le Conseil municipal autorise également Alexis Bousso à acheter une petite tondeuse pour nettoyer les abords de l'église et de la mairie, difficilement accessibles avec le tracteur-tondeuse, pour un montant de 449 € TTC.



CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2025

• autorisation environnementale délivrée à la région Bretagne relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Blavet et du canal de Nantes à Brest (PGPOD)



À l'issue de l'enquête administrative et de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée en juin-juillet 2024 et suite aux consultations des communes des bassins-versants, la Région Bretagne a reçu l'autorisation de mettre en œuvre le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Blavet et du Canal de Nantes à Brest, dont fait partie la rivière de l'Oust, pour une durée de 10 ans.

- **Programme exceptionnel éclairage public : convention de financement et de réalisation pour la rénovation de 15 luminaires (poteaux en béton)**

Dans le cadre des aides du Fonds Vert 2024, le Syndicat Départemental des Énergies du Morbihan (Morbihan Énergies) a réalisé une étude pour la rénovation de l'éclairage public.

Après le remplacement des luminaires à boule en 2024, il s'agit en 2025 de remplacer 15 luminaires sur poteaux en béton. Le montant des travaux est évalué d'après l'avant-projet sommaire à 9 750,00 € HT soit 11 700,00 € TTC. Une subvention du Fonds Vert sera attribuée pour un montant de 2 437,50 €, reste à charge pour la commune 7 312,50 € HT.

Les points lumineux concernés sont : 2 lampadaires rue des Barres, 1 lampadaire à Beausoleil, les lampadaires entre Les Bruyères et Tressol, 2 lampadaires à la Ville Briand et 7 lampadaires rue des Forges.

Le Conseil municipal approuve le programme de travaux et les modalités financières.



CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2025

- **Mise en place d'une caution pour les utilisateurs de l'écran de vidéoprojection dans la salle communale**

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la salle des fêtes, un nouveau matériel de vidéo (écran électrique de projection) va être installé.

Il convient de modifier le montant de la caution de la salle établi à 400 €, pour tenir compte de la valeur du matériel mis à disposition.

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Tarif de location de l'écran de projection électrique : gratuité
- Montant de la caution salle + écran vidéo : 600 €

- **Raid humanitaire – demande d'aide de la commune**

Gabriel Lozevis, habitant de la commune, est venu présenter le projet de raid humanitaire mis en place par son lycée depuis 2007, via l'association HUMAFRICA : il s'agit d'un raid humanitaire en 4L au Maroc, afin d'aider notamment à l'aménagement de bâtiments scolaires, l'installation de



pompes à eau alimentées par des panneaux photovoltaïques, et différentes actions afin d'améliorer le quotidien des villages du sud marocain et de Skoura (province de Ouarzazate).

Le Conseil municipal valide une subvention exceptionnelle de 300 euros versée à l'association Humafrica pour le raid humanitaire auquel Gabriel Lozevis va participer dans le cadre de son cursus scolaire, sous réserve de sa réalisation effective.

- **Avis sur le Programme Local de l'habitat (PLH) 2026-2031 de Ploërmel Communauté (1er arrêt)**

Le Conseil Communautaire de Ploërmel Communauté a procédé, le 22 mai 2025, au 1^{er} arrêt de son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2026-2031, et sollicite l'avis des communes.

Les objectifs du PLH sont de définir les axes stratégiques et les actions permettant de répondre aux besoins en logement et en hébergement des ménages, d'assurer une répartition équilibrée et de diversifier l'offre entre les communes.

Le PLH 2026-2031 repose sur 4 orientations principales : développer une offre de logements ; revaloriser le parc de logements existants ; maintenir et développer une offre adaptée aux besoins des habitants ; assurer une gouvernance et un pilotage efficace et partenarial du PLH.



Au travers de ces orientations, Ploërmel Communauté se donne comme objectif de produire 1 730 logements sur 6 ans, dont 346 logements locatifs sociaux pour soutenir une croissance démographique annuelle de +0,4 %.

Le Conseil municipal n'a pas de remarque à formuler et donne un avis favorable au projet de PLH.

CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2025

• Renouvellement du groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène et d'entretien

Le conseil approuve l'adhésion de la commune de Montertelot au groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène et d'entretien, et désigne Ploërmel Communauté en tant que coordonnatrice du groupement de commandes.



• Restitution de la compétence « aires de services de camping-cars » par Ploërmel Communauté aux communes de Mauron et de Concoret

Ploërmel Communauté souhaite restituer la compétence « aires de services de camping-cars » aux communes de Mauron et de Concoret à compter du 1^{er} janvier 2026 et sollicite l'avis de toutes les communes. Le conseil approuve la restitution de la compétence « aires de services de camping-cars ».

Proposition de géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public

Déclarer et géoréferencer les réseaux d'éclairage public est une responsabilité des communes propriétaires des réseaux d'éclairage public souterrain. Tous les plans des ouvrages souterrains sensibles doivent être géoréférencés au plus tard le 1^{er} janvier 2026 sur l'ensemble du territoire, pour la sécurité lors d'éventuels travaux.

Le Conseil municipal valide la convention de financement et de réalisation de géodétection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public pour un montant prévisionnel estimé à 1 800,00 € TTC.



• Contrat d'utilisation partagée avec Morbihan Énergies des données collectées par des objets connectés au service de la maîtrise d'énergie

Le concept récent de développement urbain appelé « ville connectée » (« Smart city ») a pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants à l'aide de nouvelles technologies. Les capteurs associés à l'éclairage public ou aux bâtiments publics constituent l'une de ces technologies en particulier.

Morbihan Énergies pourra piloter l'éclairage public et instrumentaliser les bâtiments publics pour faire des économies d'énergie. De ce fait Morbihan Énergies commence à collecter des données d'usage de ses membres. Le partage des données collectées par les objets connectés doit se conformer au règlement européen, aussi Morbihan Énergies et la commune de Montertelot doivent conclure un contrat.

Le Conseil municipal approuve les termes du contrat d'utilisation des données partagées avec Morbihan Énergies.

• Le bâtiment du foot

La plupart des commandes de douches du local foot ne fonctionnent plus et doivent être remplacées. Des devis ont été demandés. Un premier devis s'élève à 2500 €.

Par ailleurs, le toit n'est plus étanche. Il faudrait envisager le démontage du toit actuel, en fibrociment, pour le remplacer par un bac acier avec isolation. Lorsqu'il sera abouti, ce projet devrait être mené idéalement à la fin de la saison de foot, en juin.



Informations mairie

Vous vous questionnez sur la retraite...

Vous êtes à moins de 5 ans de votre départ à la retraite et vous vous posez des questions sur votre retraite ? Commencez par créer votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr et inscrivez-vous à Mon agenda retraite !

Accédez à tous vos services et démarches en ligne personnalisés pour préparer et vivre sereinement votre retraite.



À quel âge puis-je partir à la retraite ? Quel montant vais-je percevoir ? Combien ai-je de trimestres ? Comment poser une question à un conseiller retraite ? Toutes ces informations et les démarches à réaliser sont sur votre espace personnel !



l'assurance
retraite

À 2 ANS DE LA RETRAITE,
Sophie n'est pas du tout inquiète !

GRÂCE À **MON AGENDA RETRAITE**

Je veux en savoir plus !

La maison de services au public

Le bus des services publics est présent à Montertelot un mercredi sur deux (semaine paire) de 11 h à 12 h 30 sur le parking de la mairie.

L'agent de service vous accompagne dans toutes vos démarches administratives et par internet concernant les domaines suivants : emploi, retraite, famille, santé, justice, finances, véhicules, état civil, logement. Contact téléphonique : **06 31 24 37 89**

**BUS itinérant
ICI PLO.Com**



L'ADIL du Morbihan

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement propose un service gratuit, neutre et personnalisé pour informer les habitants sur toutes les questions liées au logement : droits et obligations des locataires et propriétaires, accès à la propriété, rénovation, aides financières, etc.



Le bon réflexe logement :
l'ADIL du Morbihan

Vous vous posez des questions sur votre logement ?

L'ADIL du Morbihan vous informe gratuitement, en toute neutralité sur vos droits et obligations, que vous soyez locataire, propriétaire ou futur acquéreur.

- Quel est le préavis pour reprendre un logement locatif ?
- Qui doit payer les réparations dans un logement loué ?
- Peut-on augmenter le loyer après les travaux ?
- Mon logement est-il conforme aux normes de décence ?
- Quelle est ma capacité d'emprunt pour acheter mon futur logement ?
- Quelles démarches et aides pour rénover, adapter ou agrandir ma maison ?

Pour toutes questions juridiques, financières ou fiscales, sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits.



02 97 47 02 30

www.adil56.org



adil56.rdv.date

Se faire recenser à 16 ans en mairie

16 ans, ce n'est pas encore l'âge de la majorité, mais c'est déjà celui du recensement citoyen (ou recensement militaire).

Cette démarche obligatoire, qui se fait en mairie, permet d'inscrire et de convoquer par la suite les garçons et les filles de cet âge à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement citoyen permet aussi de les inscrire d'office sur la liste électorale de la commune, afin qu'ils n'oublient pas de le faire quand ils seront en âge de voter.

PARCOURS DU RECENSEMENT



Une nouvelle version de la Journée défense et citoyenneté (JDC)

Chaque année, 800 000 jeunes sont appelés pour effectuer leur Journée défense et citoyenneté (JDC). La nouvelle version de la JDC, qui est en cours de déploiement, se déroulera sur 7 heures, de 8 h 30 à 15 h 30. La journée type comportera 7 temps forts :

- Cérémonie des couleurs, La Marseillaise, lecture de la Charte des droits et devoirs du citoyen français
- Atelier jeu de rôles pour comprendre la défense
- Atelier tests pour discerner les talents et les aptitudes
- Atelier tir sportif au laser
- Repas servi sous forme de ration militaire
- Forum des métiers : présence de la Défense et de la Gendarmerie nationale
- Au revoir républicain



Le nouveau service militaire

Face au contexte international, la France a décidé de mettre en place un service national ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans. Le service national est mixte et doit être volontaire. Ce nouveau service militaire devrait être effectif à partir de septembre 2026.

Durée, public cible, avantages...

- Durée : 10 mois, dont 1 mois de formation militaire initiale.
- Public : jeunes âgés de 18 à 25 ans.
- Localisation : les missions auront lieu uniquement sur le territoire national (métropole et Outre-mer), sans départ en opération extérieure ni sur des zones de conflit.
- Des avantages matériels sont proposés :
 - une solde d'au moins 800 € brut par mois (hors primes éventuelles), non imposable ;
 - une carte SNCF « militaire » avec 75 % de réduction sur les lignes nationales ;
 - la prise en charge des frais d'alimentation et d'hébergement pendant toute la durée du service.



Les candidatures démarreront à partir de janvier 2026 et une réponse sera apportée au plus tard le 1er juillet afin que le jeune puisse confirmer son choix ou se réorienter si nécessaire.



Le RIV et le TAD

Depuis début septembre 2022, le **bus RIV** passe plusieurs fois par jour à Montertelot. Le tarif du ticket est de 1,50 € et 1 € par carnet de 10 tickets. La fréquentation de cette ligne est faible à Montertelot et la Communauté de Communes est en réflexion sur l'ensemble du réseau. Il est possible qu'au cours de l'année 2026, l'arrêt sur notre commune soit supprimé, faute de fréquentation.

Par contre l'utilisation du **Transport À la Demande** (TAD), réservable au 02 97 67 63 70 (9 h – 17 h en semaine et 9 h – 16 h 30 le samedi) fonctionne bien à Montertelot.

Breizh-Go

The screenshot shows the BreizhGo website. At the top, there's a banner with three people on a train and the text "VOTRE RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC EN BRETAGNE". Below the banner, there's a search form titled "RECHERCHE D'ITINÉRAIRES" with fields for "Votre point de départ" and "Votre destination". To the right of the search form is a link "Pour le transport scolaire, c'est par ici →". On the right side of the page, there's a map titled "Le réseau BreizhGo" showing the network coverage across Brittany.

La région Bretagne développe et gère le réseau des transports publics régionaux BreizhGo : le car, les trains TER, les traversées. Par an, elle enregistre quelque 60 millions de voyages tout modes de transports confondus sur le réseau BreizhGo, 7 millions de tonnes de marchandises en transit dans les ports bretons, 2 millions de voyageurs dans les aéroports bretons en 2018.

Par exemple pour aller de Ploërmel à Rennes en bus, le ticket coûte 5 € (4 € pour les moins de 26 ans), ou encore, on peut voyager avec son vélo en train (en période estivale, il faut réserver au prix de 1 € et hors saison, c'est gratuit et sans réservation).

La location des cabanes du Domaine de l'Oust'ellerie

L'été 2025 était la seconde saison pour la location des quatre cabanes destinées au tourisme itinérant. D'avril à octobre 2025, nous avons enregistré 68 nuitées avec une concentration des locations sur les mois de juillet et août. Le prix de la location est de 13 €, auquel s'ajoute 0,52 € de taxe de séjour. La gestion est assurée par la mairie.



L'aire de camping-cars

Un horodateur a été installé début août pour le stationnement sur l'aire de camping-cars. Le choix de ne pas installer de barrière ni de lancer un projet avec le prestataire camping-car park, tient à des motifs budgétaires. Le coût de l'installation d'un horodateur est inférieur à 10 000 € quand une aire camping-car park dépasse les 100 000 €.

Bien sûr, nous savons que tout le monde ne paie pas (environ 20 % des utilisateurs), mais dans un premier temps, ce système a le mérite d'offrir un service aux camping-caristes qui apprécient beaucoup le site pour un forfait journalier raisonnable : 5 € pour 24 heures (il faut compter une quinzaine d'euros pour les aires Camping-Car Park). Depuis début août, nous avons enregistré 160 transactions pour un montant de 1578 €.



Les travaux et les projets

La salle communale

Au cours de l'année 2025, plusieurs nouveautés ont été mises en place dans la salle communale : un lave-vaisselle, un nouvel éclairage avec des dalles LED moins énergivores, de nouvelles tables et un écran de vidéoprojection.

La prochaine étape devrait être le remplacement des convecteurs électriques par des modèles récents pilotables à distance.



Installation du panier de basket

Il y a quelques semaines, un panier de basket a été installé sur le terrain de tennis. Il est en libre accès pour toutes et tous.

C'est en échangeant avec les jeunes de la commune au cours d'une opération "argent de poche" que le projet a été mis en avant. Suite à plusieurs discussions en Conseil municipal, le projet avait tout son sens et le lieu d'installation était tout trouvé : le terrain de tennis. Profitant d'une surface déjà enrobée, l'objectif était aussi de ne pas gêner la pratique du tennis.

Et pour boucler la boucle, la mission de traçage des lignes au sol pour le demi-terrain de basket sera réalisée par les jeunes lors d'une prochaine opération "argent de poche".



Le chemin de halage

À la suite des épisodes de crues subis en 2024, le chemin de halage du canal de Nantes à Brest, à hauteur de Montertelot (Morbihan) a été fortement dégradé.

Après les inondations, la Région Bretagne a investi 110 000 € pour réhabiliter ce chemin de halage du Morbihan.

La Région a confié ces travaux de réfection à Eiffage. Ils sont achevés depuis le vendredi 11 avril 2025.

Le réseau d'eau potable

Le syndicat départemental de l'eau potable est en charge du service de production et de transport d'eau potable. Eau du Morbihan a établi un contrat avec la SAUR qui est en charge de la distribution de l'eau potable sur Montertelot.

Des travaux de rénovation des conduites d'eau ont été réalisés en septembre-octobre 2025. Les



canalisations traitées concernaient la rue de l'Oust, le chemin de Breneille et la rue des Nouettes. Il ne reste désormais que quelques petites portions à rénover sur l'ensemble de la commune.



La réfection de la chaussée de la RD 766 A

Début juillet, les services du département du Morbihan ont réalisé un reprofilage de la chaussée de la RD 766 A en déposant un bicouche goudron-gravier.

L'urbanisme



- **Les déclarations préalables accordées en 2025 à Monterelet**
(travaux ne nécessitant pas de permis de construire)

Construction d'un préau accolé au garage existant	Tressol
Construction d'un abri de jardin dans le prolongement du carport existant	allée Pierre Rio
Prolongation d'un muret existant avec mise en place de deux portails	Tressol
Abri et terrasse plain-pied sans surélévation	Les Pierres Bourget
Édification d'une clôture muret parpaings-palissade bois (h 1,50 m)	chemin de Breneille
Isolation thermique par l'extérieur de la façade Est de l'habitation	Tressol
Construction d'un carport en extension de l'habitation	Les Bruyères
Installation d'un tracker solaire avec 6 modules	rue du Casset
Abri de jardin de 15m ² revêtement bois en fond de terrain	Les Pierres Bourget
Abri de jardin en bois couverture ardoises (régularisation)	Les Pierres Bourget
Changement des menuiseries et agrandissement	rue du Chesnai
Installation de panneaux photovoltaïques	allée Pierre Rio
Élagage-abattage de chênes en bordure de terrain	Les Pierres Bourget

- **Les permis de construire accordés en 2025 à Monterelet**

Construction d'une habitation avec garage	rue du Casset
Rénovation d'un garage existant et construction d'un préau	rue des Nouettes
Construction d'une maison individuelle	Tressol
Changement de destination d'un local commercial en habitation	rue de l'Oust
Construction d'une habitation de plain-pied et son garage	rue des Nouettes
Construction d'une habitation de plain-pied avec garage	Tressol
Construction d'une maison individuelle de plain-pied	Les Pierres Bourget
Modification de l'emplacement d'une baie	Rue du Casset

- **Le permis de stationnement** autorise l'occupation sans emprise au sol : ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade) ; pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir ; dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple) ; stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle notamment), de baraque de chantier, d'un bureau de vente, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meuble par exemple.
Le maire délivre les permis de stationnement en agglomération sur toutes les catégories de routes.
- **La permission de voirie** est nécessaire pour une occupation avec emprise sur le sol et pour des travaux qui modifient le domaine public, notamment : création sur un trottoir d'un bateau d'accès (ou entrée charrière) à une propriété privée ou un garage ; installation d'arrêt de bus, de kiosque à journaux ou de mobilier urbain (borne, enseigne commerciale, panneau notamment) ; pose de canalisations et d'autres réseaux souterrains ; installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol par exemple.
Les permissions de voirie relèvent de la commune pour le domaine public communal, de l'État pour le domaine public national et du Conseil Départemental pour le domaine public départemental.
- **L'arrêté de circulation** est nécessaire si la réalisation de travaux nécessite d'interrompre ou de modifier la circulation, une autorisation préalable est nécessaire (arrêté temporaire de police de circulation) pour la mise en place d'une signalisation.
Les restrictions de circulation peuvent prendre l'une des formes suivantes : fermeture totale de la route à la circulation ; circulation alternée par feux tricolores ou manuellement (neutralisation d'une voie) ; basculements de circulation sur la chaussée opposée pour les routes à chaussées séparées ; limitations de vitesse, de gabarit ou de poids par exemple.

L'état civil

En 2025, la mairie de Montertelot a enregistré :

Trois naissances :

Emy GICQUEL, née le 15/04/2025, fille de Sébastien Gicquel et de Marine Le Gallou, domiciliés 9 rue des Forges

Agathe ALBERT, née le 23/07/2025, fille de Joffrey Albert et de Charlène Gougaud, domiciliés 1 ter rue des Nouettes

Salomé GOASDOUÉ, née le 19/09/2025, fille de Baptiste Goasdoué et de Laura Houeix, domiciliés 5 chemin de Breneille

Aucun mariage

Un PACS

Stéphanie EMERAUD et Emmanuel CAILLOT, le 10/12/2025, domiciliés 13 Tressol

Aucun décès

Toutefois, il y a eu des inhumations au cimetière de Montertelot :

Mme Geneviève EMERAUD, décédée à Saint-Jean-de-Boiseau (Loire-Atlantique) le 09/08/2025, inhumée à Montertelot le 14 août 2025 ;

Mme Jeanne BENOIT, décédée à Malestroit (Morbihan) le 26/09/2025, inhumée à Montertelot le 30 septembre 2025 ;

Mme Germaine SERENT, décédée à Ploërmel (Morbihan) le 01/11/2025, inhumée à Montertelot le 05 novembre 2025.

Évolution de la population sur Montertelot de 1793 à 1999

1793	1851	1876	1906	1936	1946	1968	1999
210	245	237	231	203	199	227	255



Population de référence en vigueur à compter du 1^{er} janvier de l'année

	2010	2015	2021	2023	2024	2026
Population de Montertelot	355	364	365	379	383	388

1 Toit 2 Générations Morbihan

Osez la cohabitation intergénérationnelle ! Il s'agit de mettre en relation des jeunes de moins de 30 ans en recherche d'un logement avec des hébergeurs de plus de 50 ans disposant d'une chambre à leur domicile.

La cohabitation intergénérationnelle solidaire repose sur l'échange volontaire entre deux personnes qui s'entraident et partagent des temps en commun.



Renseignements : www.1toit2generations.fr
Tel : 02 97 84 94 50 ; 1t2g@bij-lorient.org

Les élections municipales



Élections municipales 2026

Nouveau mode de scrutin

Les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Le Conseil municipal de Montertelot est composé de 11 membres (pour les communes de 100 à 499 habitants).



Pour les prochaines élections municipales, la règle change. La loi du 21 mai 2025 étend le mode de **scrutin de liste paritaire** aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70 % des communes françaises.

- Il n'est donc **plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms**. Sinon, le bulletin sera considéré comme nul.

- Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. C'est également la règle qui s'appliquera pour l'élection des adjoints.

- Une liste doit comporter au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats (avec 2 suppléant·e·s).

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous devez effectuer votre inscription :

- en ligne : jusqu'au 4 février 2026 inclus
- en mairie ou en consulat : jusqu'au 6 février 2026 inclus (et jusqu'au 5 mars 2026 sous certaines conditions)



Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives.

- Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
 - posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
 - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
 - jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attaché avec la commune au titre de :
 - son domicile principal ;
 - sa qualité de contribuable ;
 - sa qualité de gérant de société



Pour voter par procuration :

- en ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité
- en remplissant le formulaire en ligne, puis en vous déplaçant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire

Les collectivités publiques

Point d'Accueil Numérique à la préfecture du Morbihan

Un médiateur numérique est à votre disposition pour vous offrir un accompagnement personnalisé dans vos démarches en ligne concernant :

- Les cartes grises
- Les permis de conduire
- Les pré-demandes carte d'identité/passeports

Un point d'accueil numérique c'est :

- un ordinateur dédié aux téléprocédures
- la possibilité de scanner des documents
- la possibilité de vous faire accompagner

Le point numérique est accessible, sur rendez-vous à la Préfecture, Place du Général de Gaulle, à Vannes. Prendre rendez-vous par mail : pref-point-numerique@morbihan.gouv.fr ou par téléphone au 02 97 54 84 13 ou au 02 97 54 84 00.



PETR et SCoT du Pays de Ploërmel

Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Ploërmel est un syndicat mixte qui regroupe deux communautés de communes : Ploërmel Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté. Ses bureaux sont situés dans le parc d'activité de Tirpen à Malestroit.

Le PETR accompagne les acteurs locaux, les porteurs de projets avec des expertises dans différentes thématiques et des aides. Son financement est assuré notamment par la subvention du programme européen de développement rural LEADER.

Le PETR est responsable de la mise en œuvre du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

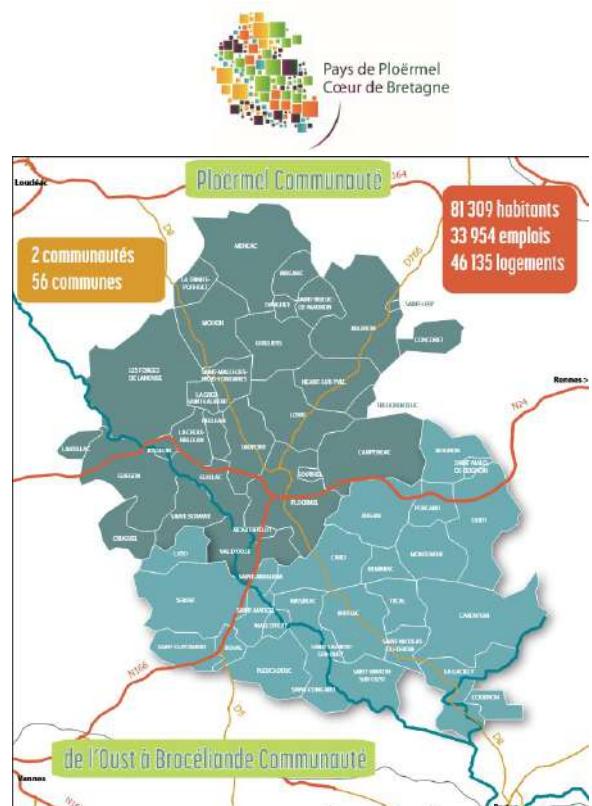
Le **SCoT** est un document de planification et d'urbanisme qui fixe les grandes orientations d'aménagement sur le territoire et pour le long terme (jusqu'en 2035). Il a été élaboré sur un territoire pertinent, au regard des enjeux identifiés, rassemblant les communes de Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté.

Le SCoT est entré en révision en juin 2023 et doit être modifié ou révisé avant août 2026 pour intégrer les prescriptions de la loi Climat & Résilience.

Après près de deux ans de travail, le Scot a été arrêté lors du comité syndical du 12 novembre 2025.



Afin de recueillir l'avis des habitants, une enquête publique sera réalisée lors du premier semestre 2026. Lors de cette procédure, vous pourrez donner votre avis sur le SCoT et consulter l'ensemble des pièces qui seront disponibles soit en ligne ou à votre disposition dans différents lieux.



Le Département du Morbihan

Le budget du département permet de financer la gestion d'un ensemble de services publics départementaux. Ceux-ci interviennent dans de très nombreux aspects de la vie quotidienne des Morbihannaises et des Morbihannais : action sociale, éducation (collèges), aménagement et routes départementales, protection de l'environnement, sport et culture.

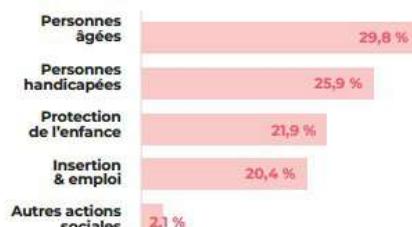
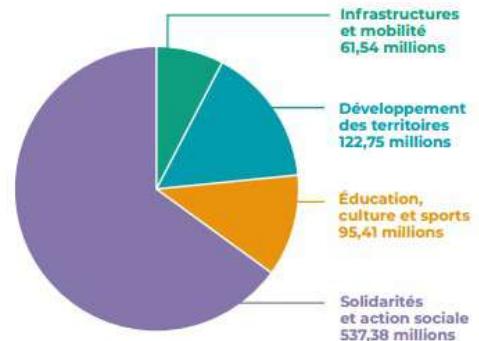


LES DÉPENSES

Un volume de dépenses totales de 845 millions d'euros

En 2024, les dépenses du Département s'élèvent à près de 845 millions d'euros, dont 80 % sont consacrées aux dépenses de fonctionnement, soit 679,35 millions d'euros, en hausse de 5%. Ces dépenses incluent notamment les aides consacrées aux solidarités et à l'action sociale pour 443 millions d'euros, soit 66 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Dépenses totales intégrant les dépenses support ventilées dans les compétences départementales



En 2024, les dépenses d'investissement reculent de près de 10 %. On observe des évolutions contrastées : les subventions augmentent de 14 %, tandis que les dépenses directes diminuent de 25 %. Le Département reste à un niveau très élevé, et très supérieur à la moyenne des autres Départements avec lesquels il peut se comparer habituellement.

En 2024, le délai global de paiement de la collectivité s'établissait à 20,79 jours en 2024, bien en deçà du délai réglementaire de 30 jours.

La Région Bretagne

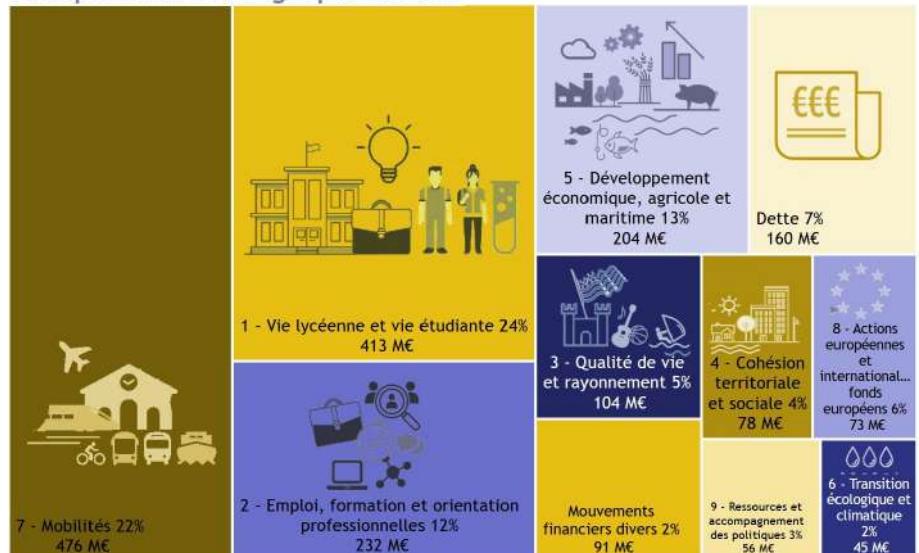
Les missions de la région Bretagne sont l'orientation et la formation professionnelle, le développement économique, les transports, la cohésion sociale et territoriale, la vie lycéenne et étudiante, le patrimoine naturel, le tourisme et le patrimoine, la transition écologique et énergétique.

Pour financer ces services publics, la région vote un budget primitif en fin d'année qui devient exécutif pour l'année suivante.

Le budget pour 2025 était de 1,93 milliard d'euros, dont 476 millions d'euros pour les mobilités (train, car, bateau) et 500 millions d'euros d'investissements.



La répartition du budget par mission



Les compétences de la région



Ploërmel Communauté

Aide « Coup de pouce au mulching »

Le mulching consiste à tondre sans ramassage, en broyant finement l'herbe. Il offre un paillis naturel à la pelouse.



Ploërmel Communauté avait décidé d'allouer un budget de 10 000 € pour inciter les usagers à adopter cette technique afin de limiter les déchets verts. L'opération a rencontré un véritable succès auprès des habitants du sud du territoire. En quelques semaines, l'enveloppe budgétaire allouée a été entièrement consommée : 73 foyers ont pu bénéficier d'une aide à l'achat, leur permettant de s'équiper d'un matériel de tonte "mulching".

Ce sont les foyers de 14 communes qui ont profité de l'opération : Campénéac, Forges de Lanouée, Gourhel, Guégon, Guillac, Helléan, Josselin, La Croix Helléan, La Grée-Saint-Laurent, Loyat, Montertelot, Ploërmel, Taupont et Val d'Oust. Le budget étant épuisé, cette action a été clôturée début août 2025.

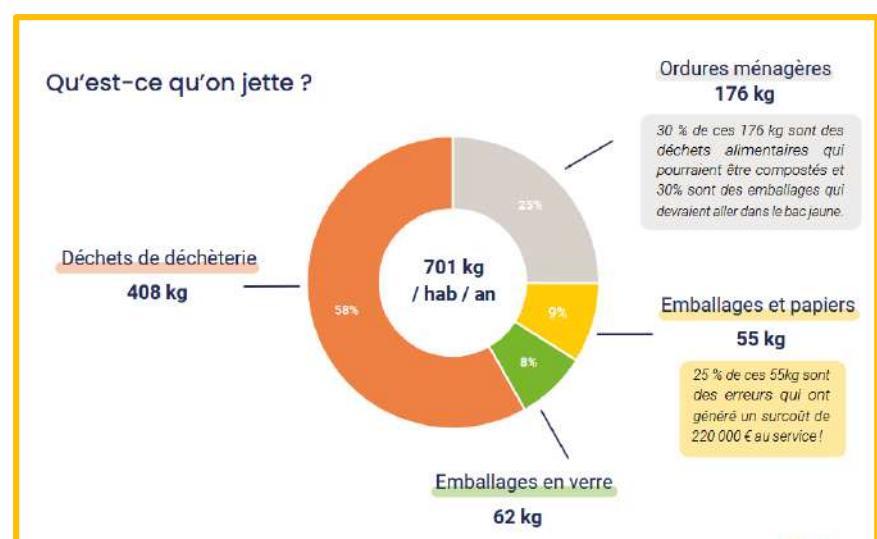
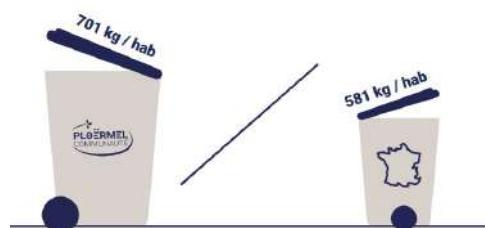
La Redevance déchets ?

Objectif : réduire notre quantité de déchets et améliorer leur valorisation. En 2023, chaque habitant du territoire a produit 701 kg de déchets. C'est plus que la moyenne nationale qui est de 581 kg.

En lien avec l'augmentation de la taxe appliquée par l'État pour chaque tonne de déchets enfouie ou incinérée (TGAP), les coûts de gestion des déchets vont continuer d'augmenter dans les années à venir.

Dès 2027, la redevance déchets sera le nouveau mode de contribution qui financera la collecte et le traitement de vos déchets sur la partie sud de Ploërmel Communauté.

L'objectif : parvenir à réduire individuellement et collectivement notre production de déchets !



Les différentes étapes jusqu'à 2027 :

- un courrier explicatif avec la carte déchetterie devrait arriver dans les boîtes aux lettres prochainement
- le ramassage des **ordures ménagères (poubelle GRISE)** débuterait en février
- le ramassage des **poubelles de tri (JAUNE)** débuterait en mai
- janvier 2027 : début de la facturation



Commerçants – Artisans - Services

Vous habitez Montertelot et vous souhaitez faire paraître votre activité dans le bulletin ou dans le lien : contactez la mairie.



Établissement	Adresse	Contact
Assistantes maternelles	Tressol	Patricia Bouso 02 97 74 71 59 Béatrice Tatard 02 97 74 83 51
CÉLESTE nettoyage désherbage, nettoyage, fleurissement de sépultures	Allée Pierre Rio	lquerrec@gmail.com 06 33 55 83 01
Hilary Townsend <i>cours d'anglais</i>	Rue de l'Oust	06.01.76.88.85 contact@anglais-autrement.com www.anglais-autrement.com
Boussou Couverture couverture zinguerie, démoussage /ramonage , entretien & réparations	Tressol	boussou.couverture@gmail.com 06 84 90 42 02
Lcad menuiserie intérieure <i>relooking escaliers, cuisines, meubles</i> <i>création sur mesure</i>	Chemin de Breneille	lcad-createur@orange.fr 06 38 39 28 07
Bonnable Couverture artisan Couvreur - zingueur entretien/réparation - ramonage	Les Pierres-Bourget	06 29 44 09 08 Bonnable.couverture@gmail.com
Concep'Terrassement Julien Dréano terrassement - assainissement, aménagements extérieurs, réseaux divers, petite maçonnerie entretien et réparations	Les Bruyères	conceptterrassement@gmail.com 06 79 99 23 39
Click'n Pozh Pierre-Yves Laurent menuisier poseur : menuiserie intérieure, cuisine et sdb, parquet, cloison sèche, dressing - isolation	Les Pierres-Bourget	Clicknpozh.laurent@gmail.com 07 64 02 60 24
Gicquel Jardin <i>entretien des espaces verts</i> <i>massifs et plantations</i>	Les Bruyères	https://gicqueljardin.fr 02 97 72 86 37 - 07 87 28 78 45
Elora By'L Louise Rio conseillère prêt-à-porter atelier à domicile entre amis rdv individuel - showroom	Rue des Nouettes	06 86 91 67 98
L'Atelier Sellerie réparation – rénovation Stéphane Davalo	Les Bruyères	06 83 39 95 78
SD maçonnerie Sullivan Duval travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	La Vile Briand	06 26 64 76 42

Établissement	Adresse	Contact
Coiff'S - coiffure à domicile <i>homme - femme - enfant</i> Sabrina Bellanger secteur Ploërmel	La Ville Briend	06 99 63 68 70
L'Écluse - bar – restaurant <i>menu ouvrier -lundi au vendredi midi</i>	Rue de l'Oust	02 97 74 85 91
LEO Web Seo Eleonore Moricet consultante en référencement web rééditrice web SEO	Les Bruyères	https://leowebseo.fr/ eleonore.moricet@gmail.com 06 20 79 49 31
Framboise et Cacahuète (ex K29) bar-tabac Françoise Jaga	Rue de l'Oust	06 29 80 02 15 frannolan56@gmail.com
Sarl Joffrey Albert peinture & décoration <i>revêtements muraux – sols</i> <i>ravalement – staff</i> <i>Bohal - Elven</i>	Rue des Nouettes	sarljoffreyalbert@outlook.fr 06 78 16 21 89
Lou Color salon de coiffure prise de rdv sur PLANITY <i>ouvert du lundi au samedi</i>	Rue des Nouettes	02 97 74 86 84 loucolor@orange.fr
L'atelier de création textile atelier de couture Bénédicte Clavier-Guillemot <i>retouche – création – restauration</i> <i>cours de couture</i>	Beau-Soleil	06 41 04 19 52
Vente directe Pellerin Frères Franck et William <i>viande de bœuf</i> <i>La Chapelle-Caro</i>	Les Pierres-Bourget	06 09 33 85 43 06 29 92 15 42
JP Menuiserie Jérémy Poirier <i>menuiserie int. /ext., PVC bois alu</i> <i>volet roulant, cloison sèche – parquet</i> <i>bardage extérieur - serrurerie</i> <i>terrasse bois/composite</i>	Les Bruyères	jp.menuiserie56@hotmail.com https://jpmenuiserie.net 06 48 91 08 20

MaPrimeRénov' : comment éviter une arnaque ?

Les aides accordées par l'État à la rénovation énergétique peuvent être de plusieurs milliers d'euros, sous conditions. Ce soutien financier attise la convoitise d'entrepreneurs malhonnêtes, d'où la multiplication des arnaques !

Conseils pour sécuriser le financement d'une rénovation :

- Être méfiant : ne pas répondre au démarchage téléphonique ou au porte-à-porte
- Ne pas hésiter à se renseigner auprès du bus IciPlo « La maison de services au public » présent à la mairie de Montréléot tous les quinze jours.
Contact 06 31 24 37 89
- Choisir un artisan de confiance en faisant réaliser vos travaux par une entreprise RGE (Reconnue Garante de l'Environnement). C'est une obligation pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov'.



Vie de la commune

Cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945

Comme chaque année, les anciens combattants, les représentants de la gendarmerie et du centre de secours de Ploërmel, Florence Prunet, maire du Val d'Oust et les habitants de la commune ont accompagné le conseil municipal lors des cérémonies de commémoration du 8 mai et du 11 novembre qui rendent hommage aux victimes de la Première et de la Seconde Guerre mondiale.



UNC : Les anciens combattants souhaitent recruter un porte-drapeau

La section UNC Montertelot et Val d'Oust regroupe 18 adhérents présents aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre sur les 4 sites concernés.

Pour le président, Udo Schwarz, « le premier rendez-vous de l'année permet d'organiser l'assemblée générale suivie de la galette des Rois. La section UNC propose également un repas dans un restaurant de la région au cours de l'année pour favoriser un temps de partage et d'échanges apprécié par les membres ».

Au cœur de l'été, une sortie d'une journée, avec repas au restaurant, a permis la découverte du musée de Saint Cyr Coëtquidan.



La priorité pour le président, « consiste à recruter un (ou une) porte-drapeau afin de participer aux différentes cérémonies ».

Rentrée en sixième

Quatre enfants de la commune ont fait leur rentrée au collège cette année, en classe de 6^e: Alice Busson, Rose Dréano, Léa Le Luel et Léo Poirier.

Une seule a pu assister à la cérémonie en mairie le samedi 28 juin 2025. Alice Busson a reçu le cadeau collège qu'elle avait préalablement choisi. Le Conseil municipal lui a fait part de ses encouragements pour le début de sa scolarité dans le secondaire et lui a souhaité une belle année de sixième.



La mairie invite les parents, dont l'enfant est actuellement scolarisé en classe de CM2, à se déclarer en mairie pour pouvoir recevoir l'invitation en fin d'année scolaire.

Repas du CCAS

Notre traditionnel repas, servi aux aînés de la commune (âgés de 63 ans et plus), a eu lieu le 11 novembre. Nous étions 57 personnes présentes.

Le repas, préparé et servi par « Au P'tit Paris » de Gourhel, a été apprécié par l'ensemble des convives. Ce fut un très bon moment de rencontres, de partage et de convivialité, notamment pour les nouveaux venus à ce repas. Cet après-midi a été animé par les talents de chanteurs et de conteurs des participants. Un spectacle de magie intervenait également par intermèdes.

Nos doyens de l'assemblée ont été mis à l'honneur, un bouquet de fleurs a été remis :

M. GICQUEL Gilbert, 94 ans et Mme GICQUEL Marie, 92 ans. Mme OLIVARD Gisèle, 89 ans.

La doyenne de Montertelot est Mme ROBILLARD Marcelle, âgée de 92 ans (un mois de plus que Mme GICQUEL Marie).



Dispositif « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de poche » a fonctionné sur deux périodes de 3 jours : du 16 au 18 avril et du 22 au 24 octobre. Il est proposé aux jeunes âgés de 15 à 17 ans et habitant Montertelot. Pour cette année 2025, ils étaient 10 participants : Aïdan Cartron, Alban Cartron, Flora Célibert, Lyne Célibert, Leïla Fontaine, Brieuc Guilloux, Johan Laurent, Marynne Le Navennec, Élise Nizan, Ewen Rouaud. Ils ont réalisé divers travaux : peinture, désherbage des espaces verts et du cimetière, tri et nettoyage de la boîte à livres, creusement d'une tranchée, distribution de prospectus...

Les dates ne sont pas encore arrêtées, mais l'opération devrait être renouvelée en 2026. Les inscriptions sont limitées à 10 jeunes par session.



DISPOSITIF
ARGENT DE POCHE

Le fleurissement de la commune

Alexis Bousso a pris ses fonctions le lundi 3 février 2025 comme nouvel agent technique polyvalent.



Le rôle de l'agent technique est d'assurer la surveillance et l'entretien des espaces communaux tels que la voirie communale, les espaces verts et naturels... Il peut réaliser des petits travaux de maintenance de premier niveau des bâtiments.



Son agenda est aussi balisé par les saisons en assurant le fleurissement de la commune ou comme dernièrement les décorations de Noël et du Nouvel An. Cette année, Alexis a eu à cœur d'installer des sapins dans les villages. Pour l'anecdote, il avait mis en place des bûches trouées pour faire tenir debout ces sapins, mais la bûche de celui des Bruyères a été volée !

Pour la saison d'été 2026 et le fleurissement, Alexis se pose la question du choix d'un thème. Il souhaiterait recueillir l'avis des habitants.



Lequel de ces thèmes aurait votre préférence ?

LA MUSIQUE

LA MER

LES MINIONS

Pour répondre et l'aider dans son choix, vous pouvez utiliser le coupon que vous trouverez dans ce bulletin. Par ailleurs, vous pouvez aussi lui en parler de vive voix.



Emploi saisonnier - commune de Montertelot

Tous les ans, la commune recrute une personne pour le remplacement de l'agent communal sur la période des congés. Ce poste convient bien pour un job d'été. Il n'est pas demandé d'aptitudes particulières mais sont appréciées : avoir le sens de la communication, être autonome, avoir de la motivation et être consciencieux. La durée est de 3 semaines et le temps de travail hebdomadaire est de 32 h. Il faut avoir 18 ans et le permis de conduire (permis B). Se renseigner en mairie.

Y aura-t-il de la neige à Noël ?

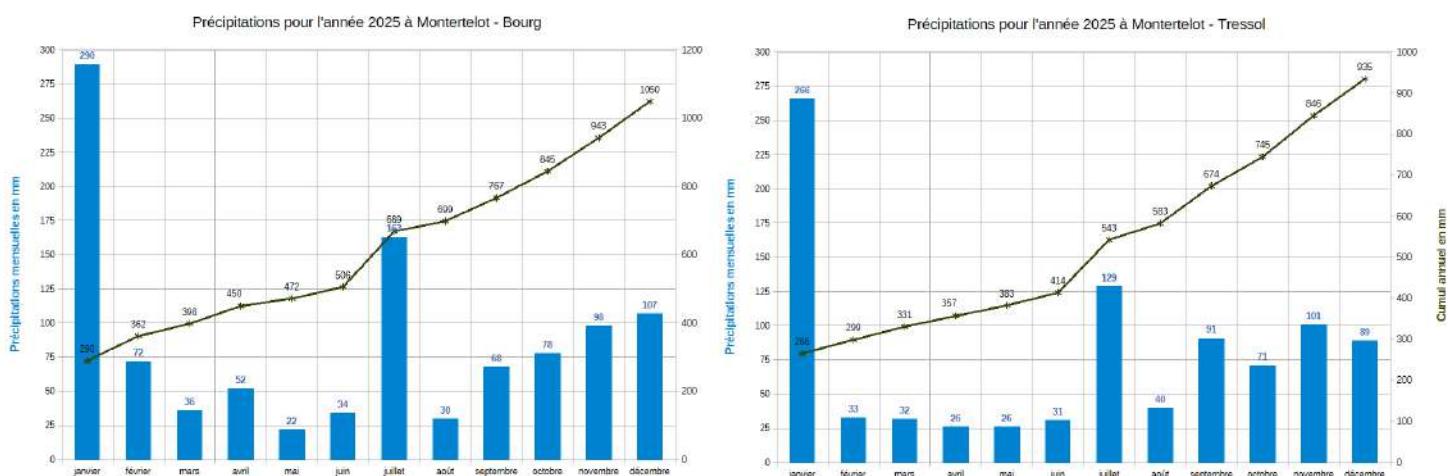
Cette année n'est pas coutume et nous pouvons répondre « oui » à ce titre d'un film sorti en 1996 « Y aura-t-il de la neige à Noël ? ». Comme un cadeau, nous avons eu les yeux émerveillés par la neige au réveil en ce matin du 25 décembre 2025.

Ce manteau blanc a été suivi de très belles journées avec un froid hivernal. Il faut pouvoir être au chaud, bien sûr, mais ce froid marque bien l'entrée dans l'hiver. À l'heure où l'on constate la propagation de maladies contagieuses, c'est aussi une bonne barrière contre la grippe pour les humains et la dermatose nodulaire ou l'influenza aviaire pour les animaux.

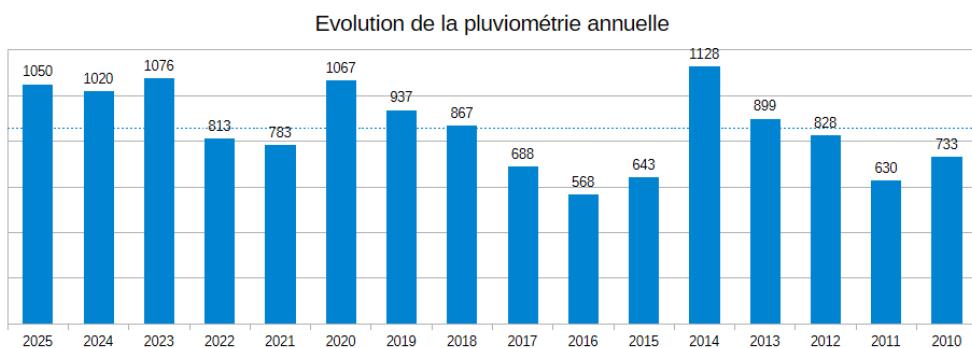


Relevés pluviométriques pour Montertelot

Cette année nous avons des relevés pluviométriques pour deux points de la commune : le bourg (Jean-Michel Bily) et Tressol (Hervé Bousso). Nous pouvons constater une très grande similitude. L'inverse aurait posé question ! Merci aux météorologues amateurs montertelotaïs pour leurs relevés quotidiens.



Le tableau ci-dessous présente la pluviométrie annuelle depuis 2010 :



Redonner une belle place à la vie associative

L'activité associative à Montertelot est appréciée et reconnue pour sa fête annuelle du 15 août et pour le rôle important tenu par le club de foot. Lors des matchs à domicile, le public est souvent nombreux. Les rencontres à domicile représentent une quinzaine de rendez-vous par saison sportive.

Mais l'Élan montertelotaïs compte d'autres sections dont l'activité est à la baisse ou à l'arrêt :

- Le club regroupant les retraités, le Nouvel Élan (réunion périodiques et sorties)
- L'activité danses traditionnelles bien que le fest-noz ait eu lieu au printemps, attirant de nombreux danseurs. Il faut espérer une édition 2026 !
- La section Temps Libre a été très active au cours des cinq dernières années : spectacles, Montertel'auto, rendez-vous des talents du territoire - qui devrait repartir en 2026 sous une autre forme - , organisation de la fête de la musique, ateliers d'écriture, sorties vélo...
- section Culture et Loisirs : la tentative de faire une animation « conte Noël » le 14 décembre est à noter, mais à défaut de public, elle ne sera pas reconduite.



Gageons que de nouvelles initiatives s'éveillent sur la commune. Les personnes intéressées par l'organisation et l'animation de moments associatifs peuvent compter sur le soutien de la municipalité et celui de l'association Élan montertelotaïs.

La journée citoyenne du 8 novembre 2025

Nous organisons chaque année, au rythme de nos besoins, une journée citoyenne.

Cette journée a pour but de réaliser des travaux pour la commune, à moindre coût, à l'aide des élus et des habitants volontaires. Chacun peut venir à son rythme, suivant sa disponibilité.

Le 8 novembre, nous avons réalisé un aménagement pour stocker les poubelles de la salle des fêtes et de la Mairie (terrassement, béton...).

Nous avons loué une benne (Sté Guyot Environnement) afin d'éliminer au niveau du local technique, un stock de choses inutiles ou usagées (anciennes tables et chaises datant de plus de 20 ans, ferraille, anciens panneaux cassés et aussi les encombrants retrouvés au pied des poubelles ainsi qu'un amas de tuyaux plastiques dont le cuivre avait été récupéré, retrouvés dans le bois de St Meen, etc.). La collecte a été satisfaisante pour un poids total de 2,180 tonnes de déchets.

Cette matinée s'est terminée par un buffet offert par la mairie, moment de partage et de convivialité.

Merci à tous les participants.



Journée
Citoyenne
Faire ensemble



Les dépôts sauvages

Nous constatons régulièrement des dépôts sauvages au pied des containers poubelles. Ces déchets sont destinés à la déchetterie et leurs dépositaires l'ont bien compris mais... ! La mairie n'ayant pas de service de ramassage des encombrants, elle rappelle par des affichages la règle. La mairie n'a pas non plus de véhicule communal. Ces déchets, s'il ne sont pas repris par les dépositaires, sont alors ramenés en attente à l'atelier technique jusqu'à... ? Les dépôts sauvages et les décharges illégales sont punis par l'article L415-3 du code de l'environnement. Le maire peut décider de délivrer une amende administrative.

Piégeur de ragondins

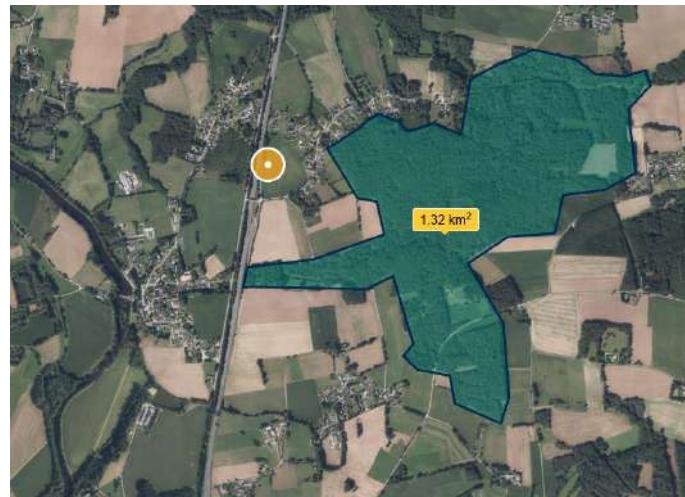
M. Robert BONNO est le référent communal pour la limitation des populations de ragondins dans le Morbihan. En tant que piégeur de ragondins, il est déclaré à la FDGDON. Il a le matériel nécessaire pour mener à bien cette mission, et pour la campagne 2025, le piégeage a permis de réaliser 74 prises de nuisibles sur la commune. La municipalité adresse tous ses remerciements à Robet Bonno pour son engagement.



Association du bois de Saint Méen

Le bois des Landes de Saint Méen s'étend sur trois communes : Montertelot, Ploërmel (Monterrein) et Le Val d'Oust (La Chapelle-Caro). Ce qui représente 1,32 km² soit 132 hectares.

L'association qui regroupe les nombreux propriétaires de ce bois (plus de 150) est présidée par M. Robert BONNO. L'association prévoit les travaux d'entretien (élagage, abattage...).



L'Élan Montertelotais

L'association Élan Montertelotais a commencé l'année 2025 par son assemblée générale qui s'est tenue le 17 janvier 2025.

Le bureau est composé de :

Co-présidents : Martial Istace et Didier Lozevis

Vice-présidents : Sébastien Rio et François Caro

Trésorière : Candice Bernard Trésorier-adjoint : Thomas Capelle

Secrétaire : Morgane Gombaud Secrétaire adjoint : Christelle Istace



Les sections de l'Élan montertelotais sont le comité des fêtes, le club de foot, le Temps Libre (animations culturelles), la section Culture et loisirs (bibliothèque et animations jeunes), la danse bretonne (en dormance mais fait un fest-noz annuel), le Nouvel Elan (en dormance).

Le comité des fêtes et le 15 août

Le grand rendez-vous de l'année est incontestablement la fête du 15 août, dont l'édition 2025 aura été une nouvelle fois une réussite !

La fête a été au rendez-vous pour l'association qui fêtait cette année ses 50 ans.

En effet, entre 8 000 et 10 000 personnes ont arpентé les rues de Montertelot pour profiter du vide-grenier ou simplement de cette grande fête champêtre.

Quelques chiffres :

- 120 exposants pour 227 emplacements (idem qu'en 2024)
- 750 kg de frites (650 kg en 2024)
- 1 400 saucisses
- 820 jarrets vendus en moins de 3 heures



Les différentes modifications apportées ont été appréciées de toutes et de tous. Aucun doute, la grande équipe de bénévoles, sans qui cette grande fête ne serait pas, a une nouvelle fois rempli sa mission et on peut se féliciter de ce succès.



Photo © Infos du pays gallo



ÉLAN FOOT

Une saison historique pour les 40 ans de l'association

Le mot n'est pas trop fort pour souligner la longévité du club et marquer l'anniversaire par une accession en D1, un échelon jamais atteint tout au long des 40 dernières saisons.

Historique également au niveau des chiffres avec 20 victoires en championnat, 2 matchs nuls et aucune défaite. Au niveau du district,

l'Élan est honoré comme meilleure formation tous groupes de D2 réunis, mais en affichant également les meilleures attaques et défenses.



La fidélité récompensée

Pour Stéphane Jarno, le coach depuis plusieurs saisons, « on a une moyenne d'âge de 22 ans ce qui est assez jeune à ce niveau. Les joueurs ont progressé côté expérience, mais aussi sur les plans technique et tactique. C'est, je pense, la récompense du travail fourni depuis plusieurs années, même si certaines saisons se sont avérées plus compliquées ; le groupe a su parfaitement rebondir. »



La remise du challenge offert par le district et remis à Sylver Boussou, Thomas et Stéphane Jarno.

Toujours derrière ses joueurs, Stéphane Jarno n'oublie pas le chemin parcouru depuis six ans. « Quand je suis revenu, le club évoluait en D3 et à force de travail mais aussi grâce à l'ambiance au sein du groupe, j'y ai toujours cru. On subit peu de changement dans l'effectif d'une saison à l'autre et c'est un signe. »

Les joueurs de la réserve ont toujours répondu présents pour encourager l'équipe première.

Guer B et Néant-sur-Yvel partaient favoris, mais à 3 rencontres de la fin de saison, les « Orange » pouvaient commencer à savourer.

Un nouveau défi

Pour l'exercice en cours, la préparation a été plus poussée et avec seulement 3 nouveaux licenciés. « Les joueurs qui ont obtenu leur billet pour la D1, méritent d'être présents et je me base sur la complicité et l'expérience commune, confie Stéphane Jarno. Pour l'instant, le bilan est plutôt intéressant avec 4 victoires pour 4 défaites et un match en moins par rapport à certaines formations, pour un promu dans un groupe relevé qui se classe cinquième. »

L'équipe réserve termine l'année par un nul à Plumelec.

L'équipe a progressé au niveau du jeu et les joueurs se sont vite adaptés au jeu pratiqué en D1. « On reste une équipe jeune avec les qualités et les défauts que cela implique. »

Le moral est au beau fixe au sein du club toujours encouragé par un public fidèle et la fête qui s'est déroulée cet été pour marquer l'anniversaire est restée dans les souvenirs des participants. Le bureau n'est pas resté en retrait en organisant la fête des 40 ans, saluée par tous les participants. Le président Sylver Boussou a réussi son pari, accompagné par les proches de l'association.



Equipe A Debout de gauche à droite : Sullivan Duval (sponsor), Pierre Bousso (sponsor), Simao Dalavalle, Ewen Derian, Pierrick Thaillet, Alan Lameul, Nolhan Dran, Daniel Lopez, Ewan Thibault, Louise Rio (sponsor).

En bas de gauche à droite : Martin Fleury, Carlo Mathéo Bouilly, Jean-Philippe Blanchard, Sylver Bousso (président), Dorian Pelard (capitaine), Yaël Pichard, Bastien Bousso.



Equipe B : Debout de gauche à droite : Baptiste Pichon (coach), Ryan Josephine, Valentin Hinzelin, Vadim Bellot, Sylver Bousso, Ewan Thibault, Corentin Grandin, Jean-Noël Arnul (arbitre de touche), Celestin Trecant (coach adjoint).

En bas de gauche à droite : Sébastien Gicquel (capitaine), Flavien Blanchard, Jimmy Jagut, Richard Morge, Théo Guillemot, Nathan Vallée



Agenda des matchs 2026

* match à domicile

Source : Score'n'co

Senior M1 District 1 – Poule D	Senior M2 District 3 – Poule L
dimanche 18 janvier * : Avenir St Servant	dimanche 18 janvier * : Caro Missiriac AS 2
dimanche 1 février : Cadets Guehenno	dimanche 1 février : St Jean de Villenard
dimanche 8 février * : AS Cruguel	dimanche 8 février * : USSAC
dimanche 1 mars : US Rohan	dimanche 1 mars : Quelneuc
dimanche 8 mars* : Ploërmel FC 3	dimanche 8 mars * : Sérentaise 2
dimanche 22 mars : Ecureuils Roc St André	dimanche 22 mars : US St Nicolas avec Tréal
dimanche 29 mars * : Garde St Cyr Moreac 2	dimanche 12 avril : Monterrein
dimanche 12 avril : Bréhan 2	dimanche 19 avril : Plumelec 2

Soirée spectacle : « Barzhed Ô Bark » transforme le quai en une scène de plein air

Depuis plusieurs semaines dans les cartons, la soirée prévue en juillet au cours d'une tournée partie de Loire-Atlantique et clôturée à Josselin, a séduit un public nombreux et enthousiaste. Un public qui peut (normalement) réserver la date du vendredi 31 juillet 2026 car l'ensemble de la troupe a salivé de cette première expérience et notamment la halte à Montertelot.

Du folk, des reprises, des créations, les sept musiciens, chanteurs et danseurs ont électrisé l'ambiance avec qualité, spontanéité et beaucoup de talents rassemblés.

Le tout sur un bateau patrimonial, une toue qui se prête merveilleusement à ce type d'événement. Le programme 2026 sera enrichi par la présence d'un artiste invité et se terminera par un spectacle de feu.



Fest-Noz

À l'initiative de Janine Felliot, le Fest-Noz a eu lieu le 31 mai avec à l'affiche : Les Koskerien, Ferzaë, Le P'tit Fermier et Bartois. Le public et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Les danses se sont succédé non-stop de 20 h 30 à 1 h. C'était une soirée très réussie.



Fête de la musique

L'été inauguré de la meilleure des manières

Le 20 juin dernier, le centre-bourg a vécu au rythme de la musique, le temps d'une soirée, attirant une belle assistance, regroupant différentes générations. Pour les élus, cette cinquième édition est sûrement la plus réussie avec de l'ambiance, de la variété dans la programmation et la présence d'un temps particulièrement... estival !

Pour la première fois, la scène s'ouvrait vers le canal (un effet apprécié) et un second espace réservé au DJ Vincent, chargé de finir la soirée en apothéose.

Pour tous les goûts ou presque

L'affiche a permis de découvrir des formations locales : les Potes au folk, le groupe de chants de marins, les mariniers du lac, les Gramouezelles groupe vocal avec un répertoire ancré dans le local, le trio Le rocher breton (guitare, accordéons) et pour finir les musiciens et chanteurs de Loyat, le groupe Kermess, présent pour la seconde année consécutive. Sans oublier les élus chargés de la préparation du site et de rassasier les visiteurs avec les (incontournables) galettes saucisses.



Bibliothèque de Montertelot

La bibliothèque a accueilli de nouveaux adhérents en 2025. Les Montertelotaïs qui souhaitent découvrir les lieux et le fonds documentaire peuvent venir le samedi matin de 10 h à 12 h selon le planning affiché sur la porte. L'adhésion est gratuite et permet également l'accès aux deux autres bibliothèques du réseau Les mots sur l'eau au Val d'Oust et à Saint-Servant-sur-Oust.

L'équipe se rend à la Médiathèque Départementale du Morbihan deux fois par an pour renouveler ses documents. Si vous avez des envies de lecture, vous pouvez en faire part aux bénévoles qui effectueront pour vous les réservations afin que les documents souhaités soient envoyés à Montertelot.



Ouvertures jusqu'à l'été 2026 : Janvier 3, 17, 31 ; Février 14, 28 ; Mars 14, 28 ; Avril 11, 25 ; Mai 9, 23 ; Juin 6, 20 ; Juillet 4



Boîte à livres

La boîte à livres est pourvue régulièrement par les habitants de Montertelot, les bénévoles de la bibliothèque ou les promeneurs de passage sur le halage. Les jeunes qui participent à l'opération Argent de poche lors des vacances de printemps et de Toussaint ont l'habitude d'y faire du tri et de la nettoyer. N'hésitez pas à aller y découvrir romans, albums ou documentaires et à faire découvrir des livres à d'autres lecteurs, en privilégiant les casiers du haut, moins susceptibles de prendre l'eau !

Vêprée de chants et contes traditionnels

Pour la seconde année, un après-midi « chants et contes traditionnels » a eu lieu, le dimanche 23 février, dans la salle communale. Une soixantaine de personnes de Montertelot et des environs, mais aussi d'Ille-et-Vilaine, y ont participé, dont plus d'une dizaine de chanteurs et conteurs. Ce moment permet de continuer à faire vivre des chants et des contes qui pour la plupart sont plus que centenaires.

L'association Dastum, basée à Rennes, a pour mission de collecter tous ces chants et contes sur les différents territoires bretons. Elle met à disposition du public cette base, qui comprend plus de 70 000 documents, par l'intermédiaire du site internet Dastumédia. Il suffit d'inscrire un lieu ou encore un type de danse pour obtenir des morceaux que l'on peut, pour la plupart, écouter.



La prochaine date pour un après-midi chant est fixée au 15 février 2026.

Nouvelles de la paroisse

L'année 2025 a été marquée par des faits qui modifient notre organisation. Le nouveau curé du doyenné de Ploërmel, le père Chouanard, dont notre paroisse dépend, a effectué au cours du premier semestre de l'année un certain nombre de changements dans notre mode de fonctionnement.

Suppression des messes régulières

Du fait du passage, à compter de septembre de l'effectif de 5 à 4 prêtres sur le doyenné, le Père Chouanard a supprimé nos messes mensuelles. Dorénavant, il n'y a plus de messes régulières à Montertelot. Seuls les obsèques, les mariages, les baptêmes et les messes de fêtes, comme la Toussaint, peuvent encore y être célébrés.



Changement dans l'animation des messes et les accompagnements

Durant les messes, seuls les chants validés par le curé et accompagnés à l'harmonium peuvent être interprétés. Les laïcs ne peuvent plus accompagner sans prêtre les paroissiens en procession et au cimetière.

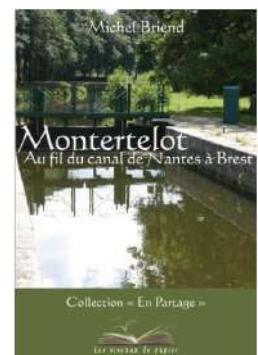
Changement de référent laïc

Depuis le 1^{er} novembre 2025, Baudoin Charayre remplace Pierre Dupuy à sa demande, comme référent paroissial auprès du doyenné de Ploërmel. Baudoin, habite actuellement la Ville Pellerin, il va faire construire une maison à Montertelot et compte emménager sur notre commune fin 2026.

Patrimoine

Les archives de la fabrique de Montertelot

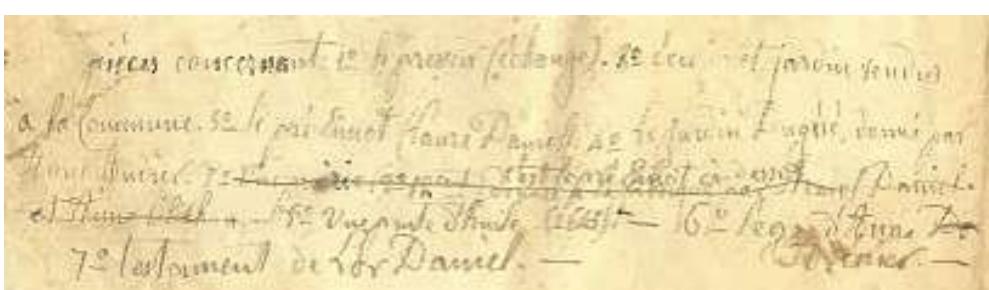
Quand Michel Briand a publié "Montertelot, au fil du canal de Nantes à Brest" en 2011, il n'avait pas connaissance des documents dont on parle ci-dessous. Pour cause, ceux-ci dormaient dans le presbytère de Plumelec. Il est intéressant de lire les écrits très détaillés de Michel Briand pour faire un parallèle avec ces dernières archives, notamment les pages sur l'église et celles sur les maires de Montertelot dont les premiers apparaissent dans les années qui suivent la Révolution française de 1789.



En 2014, un carton de la grandeur d'une boîte à chaussures a été déposé en mairie par monsieur Joseph Guyot. Il contient les archives de la fabrique de Montertelot. Monsieur Guyot a trouvé ces documents dans le presbytère de Plumelec !

Il y a environ 140 documents. Si la plupart de ces documents sont des comptes de la fabrique ou des délibérations, surtout entre 1840 et 1906, il y a aussi d'autres documents : le plus ancien est le testament de Lor Daniel datant de 1624. Certains documents sont des legs et des dons, notifiés par exemple dans des ordonnances du roi Louis-Philippe. Les documents les plus anciens sont datés de 1624, 1640, 1643, 1713...

diocèse de Vannes	EYTRAIT	département du Morbihan
COMITÉ	des délibérations	
de MUNTERTELLOT	de la fabrique	
	de MUNTERTELLOT.	
	France entière 13 octobre 1820.	
	<i>Les archives sont conservées à l'église. Jeux de sacs de tabac, après messe, le lundi et le samedi de matin, et tous les dimanches de l'Anne, jusqu'à mi-avril, pour privilier les ordinaires de nos fêtes : prêtres III III.</i>	
	<i>Yvette, mme Hippolyte, Laure,</i>	
	<i>Ricard, Jeanne, Léonard, Mathurine,</i>	
	<i>Baudouin, Jean, François, Louis,</i>	
	<i>etc. le vendredi avant midi dans le garage du presbytère, les dimanches du mois d'août pour l'annee 1849. Dont le tout dimanche la summe de 288⁵00</i>	
	<i>etc. le jeudi à midi de 20¹⁵00</i>	
	<i>Deuxième partie du précédent 27¹⁰00</i>	
	<i>100 francs à ce même jet que la fabrique pour entretien, joute de ses</i>	
	<i>commissaires, mme Anneau, etc. 30⁰⁰00</i>	
	<i>que la fabrique paiera et plus 3000 francs de place. 3600⁰⁰</i>	



Pièces concernant : 1° le pressoir (échange) [pressoir à hostie ?] 2° écurie et jardin vendus à la commune 3° le pré Einot (pour l'âme de Laure Daniel) [1842] 4° Le jardin Dugué donné par Anne Audier , 5° [obligation de fournir chaque année] une pinte d'huile (1643) 6° Legs d'Anne Avenier [1713] 7° Testament de Lor Daniel [1624]

Les registres des comptes de la fabrique

La fabrique avait en charge la gestion de l'église, de ses biens et du presbytère, comme en témoignent ces comptes de 1864.

Recettes : location de bancs et chaises 120 francs, quêtes 40 f, troncs 15 f, oblations (*offrande faite à Dieu*) faites à la fabrique 60 f, spontané du cimetière 3 f, droits de la fabrique dans les frais d'inhumation 25 f, produit des fondations (*dons*) 45 f = total 308 f.

Dépenses : pains d'autel 8 f, vin à raison d'une messe par jour 30 f, cire 30 f, huile 40 f, encens 3 f, entretien et réparation des ornements, linge et ustensiles de l'église 50 f, blanchissage de linge 15 f, le 6e du produit des bancs et chaises pour les prêtres infirmes 20 f, 3 obits (*service religieux pour l'âme d'un mort*) et cinq messes 26,20 f, contributions et assurances 11 f, frais d'administration et menues dépenses 10 f, réparations de l'église 64,80 f = Total 308 f.

Le conseil de la fabrique était composé de 6 ou 7 personnes, dont le curé et le maire. Il y avait un président et un secrétaire.

Le bureau de la fabrique s'appelait la marguillerie (bureau de marguilliers) et se composait de 4 personnes, dont un président, un trésorier et un secrétaire.

Une partie très intéressante de ces comptes concerne les années autour de 1850 où il est question des travaux de l'église : de la démolition-reconstruction du mur ouest, de la surélévation d'un mètre de l'ensemble de la bâtie, et des travaux de la nouvelle charpente avec son clocher et la couverture.

Une délibération de la fabrique du 3 octobre 1850 précise que l'église est étroite et basse alors qu'elle reçoit des personnes de 4 à 5 paroisses pour ses offices. Il est demandé un rehaussement des murs d'un mètre pour cause de salubrité.

Les différents devis datent principalement de 1847. La fabrique n'étant pas assez riche (elle n'a que 300 f), il faut œuvrer pour rassembler la somme de 6 000 francs nécessaire pour les travaux. La mairie est sollicitée, entre autres.

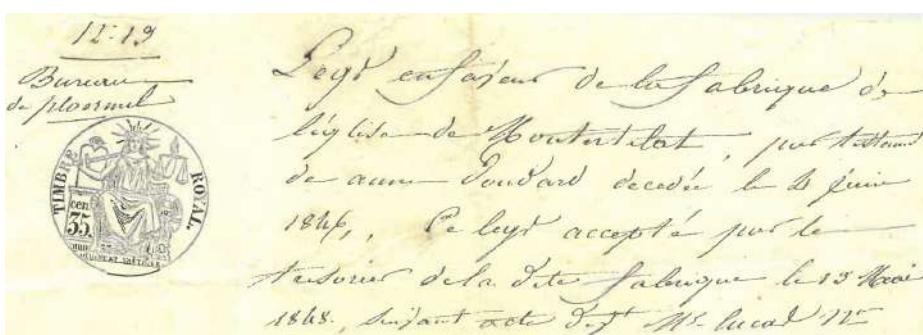
Le document intitulé "mémoire des charpentiers" indique que les travaux ont eu lieu en 1851. Il indique des paiements aux charpentiers de février à mai (334 f 25) et de mai à juillet pour les maçons (399 f), entreprise Blanche.

Mémoire des charpentiers.			
par la commune de Montfort sur le澡e pour la charpente de l'église le 20 janvier 1851			
Donné aux charpentiers la première semaine	du mois de	à	1851
412830			434510 C.
12670			18 f. 05
17760			21 id. 40
412830			1 f. 00
2030			1 f. 40
			3 810 30
			1 f. 45
			3 805 55
			11 id. 85
			18 id. 30
			2 id. 20
			2 id. 20
			34 id. 40
			4 id. 40
			15 id. 85
			334025
			soit 300 f. et gruines.

Des dons et legs

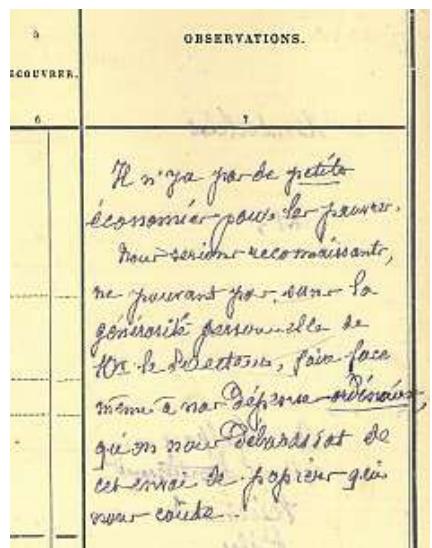
- Le 11 septembre 1844, Guillaume Doudard trésorier de la fabrique reçoit un don pour la fabrique de la part d'Armel Daniel, cultivateur, et Anne Olichon, son épouse, demeurant au village de la Ville Brien (écrit sans d final !). Ce don concerne la moitié d'une prairie (le pré Einot) de 9 ares 12 centiares pour faire célébrer à perpétuité le treize février un service pour le repos de l'âme de Laure Daniel.

- Le 4 juin 1846, suite au décès de mademoiselle Anne Doudard au village de Tressol, la fabrique accepte un legs de 32 francs et 9 centimes qui est versé à monsieur Guillaume Richard, laboureur, demeurant au village de Tressol, agissant en qualité de trésorier de la fabrique.



Quelques annotations...

- 1870 : dans les dépenses imprévues, on a "enfant Jésus 15 francs" ! (était-ce pour le Jésus de la crèche ?)
- 1871 : 4 francs sont versés au sacristain pour distribuer les chaises
- 1893 : dans la marge de la ligne où apparaît "vin 30 francs", le vicaire général annote : "c'est trop puisqu'il faut à peu près pour chaque prêtre ? (10 f ou 20 f ? l'écriture n'est pas lisible) de vin par an".
- 1895 : on se plaint du trop de paperasse ! Comme l'indique le commentaire du curé A. Geffray, secrétaire de la fabrique : "Il n'y a pas de petites économies pour les pauvres. Nous serions reconnaissants, ne pouvant pas, sans la générosité personnelle de Mr le recteur, faire face à nos dépenses nécessaires, qu'on nous débarrasse de cet envoi de papier qui nous coûte."



Pain	10	10	10	8	
Vin	10	10	10	30	+ Cet état peut faire égaler pour chaque partie je vous prie
Huile	10	50	10	50	
Mal					

Les brèves

Dans notre petite commune, les attitudes évolueraient-elles ?

On note une recrudescence de lettres anonymes à la mairie et d'appels téléphoniques avec refus de décliner son identité.

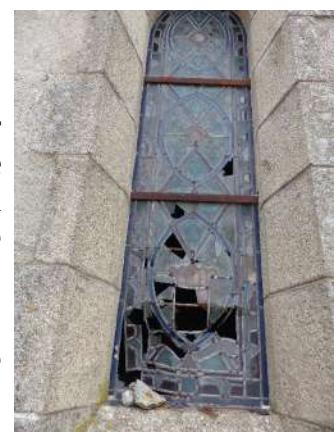
Toutes ces demandes ne sont pas prises en compte par les élus puisqu'elles ne nous permettent pas de donner une réponse personnelle.

Nous sommes une petite commune et il est toujours possible de nous rencontrer pour répondre à vos questions.

Des actions déplorables !

Au cours de l'été, nous avons constaté plusieurs actions de vandalisme :

- Le soir du 15 août, le distributeur à pain a été bousculé volontairement par quelques personnes après la fin de la fête. Une prise électrique a été arrachée et une vitre a été cassée sur le distributeur. Le coût de la réparation est de 88 € pour la mairie (prise électrique). De son côté, la boulangerie doit supporter le coût d'une vitre à remplacer et d'une révision de la machine.



- Fin août, nous avons constaté un vitrail de l'église détruit à coups de pierres. Celles-ci ont été prises dans un parterre à côté. Cela a très probablement été causé également le soir du 15 août, l'éclairage public étant resté toute la nuit.

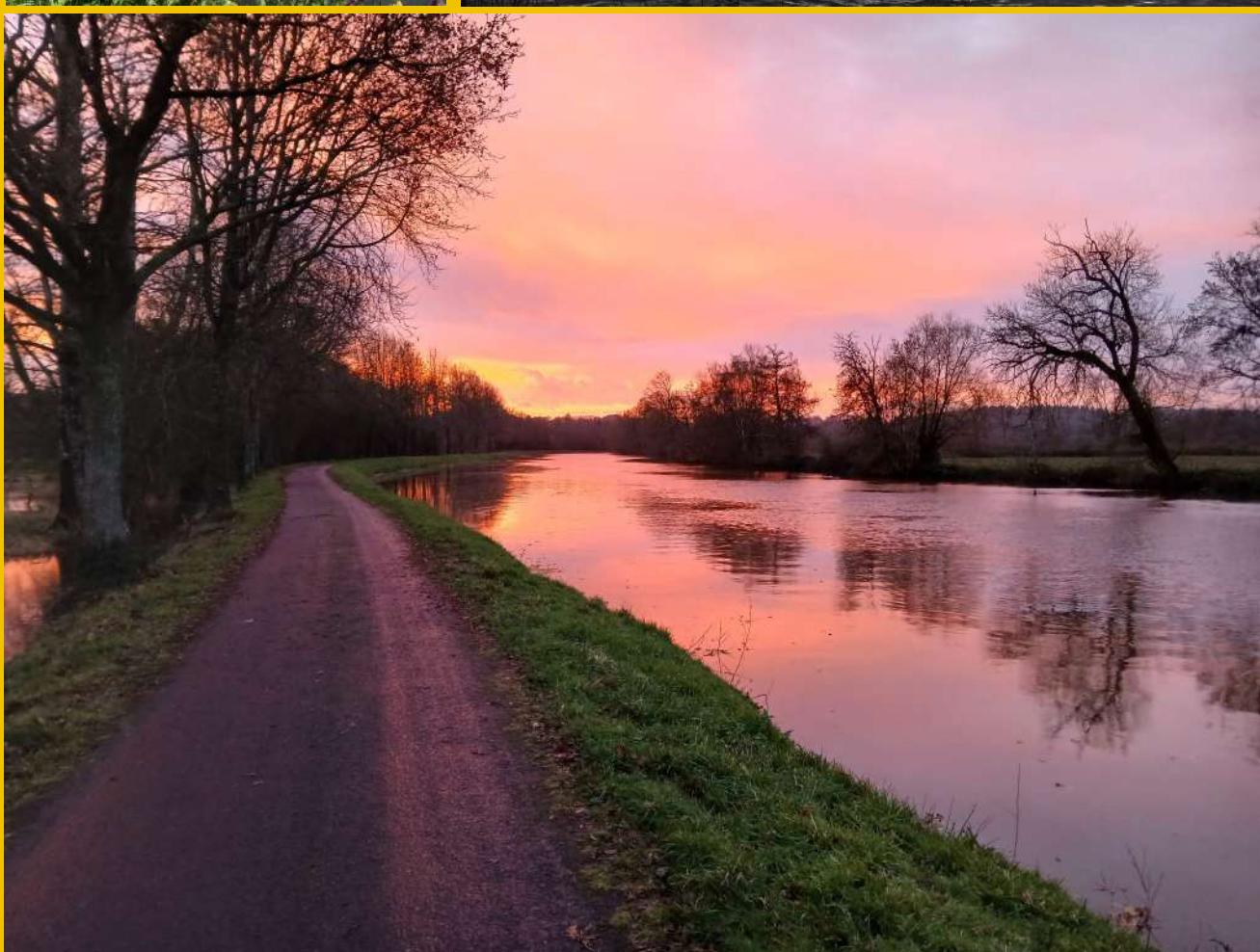
Cet ancien vitrail sera réparé au printemps et le coût de la réparation est établi à 3 065 €.

- Nous avons constaté en septembre que le coffret du défibrillateur de la mairie avait été défoncé, probablement par un coup de pied, mettant le défibrillateur en panne. Le coût de la réparation est de 391 €.

La mairie déplore de devoir dépenser l'argent de la commune pour ces faits de vandalisme, d'autant plus que nous sommes dans une période de restrictions budgétaires. Si les assurances prennent en charge une partie des frais, elles répercuteront leurs dépenses sur le montant des cotisations de tous.

La fête du 15 août 2025





Mairie - 2 rue des Forges - 56 800 MONTERTELOT
02.97.74.92.39
mairie.montertelot@ploermelcommunaute.bzh

Horaires d'accueil de la Mairie

Lundi 9 h-13 h et 13 h 30-16 h

mardi 8 h 30 - 13 h et 14 h - 18 h

Mercredi 9 h - 13 h et 13 h 30 - 17 h 30

jeudi 14 h - 18 h

Vendredi : 9 h - 12 h 30.